MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRENÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année n° I4

3ème Edition n° 6
5ème Edition n° 3

I4 Mai I958

AVERTISSEMENT

Zones III, V et VI

TAVELURE

Par suite du développement rapide de la végétation, la protection assurée par les traitements consécutifs à notre Bulletin du 26 avril n'est plus assurée. En conséquence, il est indispensable de réaliser un traitement avant le 22 mai.

Sur les variétés de pommier à floraison tardive l'anticryptogamique ne doit pas être combiné à un insecticide.

INFORMATIONS

Zones III, V et VI

CLOQUE DU PECHER

Certaines plantations ont été très touchées par la maladie. Assurer le développement de bois sain par la pulvérisation de :

CAPTANE - ZIRAME - FERBAME - THIRAME

CHEIMATOBIE

Les abricotiers et cerisiers sur lesquels des chenilles arpenteuses sont observées seront traitées utilement avec du D.D.T. soit par poudrage soit en pulvérisation.

PUCERONS - PSYLLES - TIGRE

Divers pucerons se multiplient abondamment sur les diverses espèces fruitières. Sur poirier, on observe également des psylles et des tigres. On utilisera l'un des insecticides ci-après :

- 300 g. d'extrait titré de nicotine + 30 gr de carbonate de soude + mouillant
- Spécialités nicotinées
- Huiles blanches nicotinées
- Parathions
- H.C.H. émulsion (quand l'odeur ne risque pas de se communiquer à la récolte)
- Lindane émulsion
- Quassia amara (Puceron vert farineux du pêcher : Utiliser 3 kg de copeaux trempés (durant 24 à 48 h. pour 100 l.d'eau ou des spécialités commerciales.
- Déméton méthyle

ou bien :

- Endothion
- Malathion
- Diazinon
- Roténone (avec adjonction d'huile blanche ou d'un mouillant)
- Isolan
- Chlordane

L'Inspecteur du Service de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P 228

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue République Montpellier.Le Gérant : TROUILLON. Autor.du 6/3/56.